

**Convention sur la
diversité biologique**Distr.
GÉNÉRALEUNEP/CBD/COP/DEC/X/23
27 octobre 2010FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**Dixième réunion
Nagoya, Japon, 18–29 octobre 2010**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA DIXIÈME RÉUNION*****X/23. Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine
de la biodiversité pour le développement****La Conférence des Parties,*

Rappelant sa décision IX/25, dans laquelle elle encourageait les Etats-Parties en développement à s'engager dans la coopération Sud-Sud sur les questions de biodiversité, complétée et soutenue par la coopération Nord-Sud, et à intégrer les préoccupations concernant la diversité biologique dans les accords de coopération régionaux et sous-régionaux et dans les activités qui leur sont associées et encourageait les Parties à créer, autant que faire se peut, des partenariats de collaboration multilatéraux entre elles afin de traiter les problèmes de biodiversité aux niveaux régional, sous-régional, national et local,

Reconnaissant l'urgente nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, eu égard à la non concrétisation de l'objectif 2010 et aux difficultés qui se dressent devant la réalisation du Plan stratégique 2011-2020,

Notant les progrès réalisés par le Groupe des 77 et la Chine dans l'élaboration d'un Plan d'action pluriannuel pour la coopération sud-sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement, venant compléter la Plate-forme de développement pour le Sud, lancée en juin 2008 à la douzième session du Comité intergouvernemental de coordination et de suivi de la coopération économique entre pays en développement (IFCC-XII) à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire),

Prenant note du rapport de la première réunion du Comité directeur pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement, qui s'est tenue à Montréal, le 29 octobre 2009, et de celui de la deuxième réunion consultative d'experts sur la coopération Sud-Sud en matière de biodiversité pour le développement, qui s'est tenue à Nairobi, les 29 et 30 mai 2010 et qui a formulé un Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le

/...

Notant également la contribution du Forum sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement, convoqué par le G-77 et la Chine le 17 octobre 2010 en marge de la dixième réunion de la Conférence des Parties,

1. *Accueille avec satisfaction* le Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement, tel qu'il a été adopté par le Groupe des 77 et la Chine lors du Forum sur la coopération Sud-sud qui s'est tenu le 17 octobre 2010 (UNEP/CBD/COP/10/18/Add1/Rev1) en guise de contribution importante à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

2. *Prie* le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, à sa quatrième réunion, d'examiner et d'approfondir l'élaboration du Plan pour examen à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en tenant compte des synergies avec notamment une Initiative technologie et diversité biologique et le Cadre pour le renforcement des capacités pour « l'intégration de la diversité biologique dans l'élimination de la pauvreté et le développement »;

3. *Encourage* les Parties et les autres Gouvernements à contribuer davantage à l'élaboration d'un Plan d'action pluriannuel en tenant compte des priorités, des capacités et des besoins nationaux et en mettant en place des partenariats de collaboration multilatéraux;

4. *Invite* les organisations régionales et leurs secrétariats, les organisations internationales, les organes des Nations unies, les autres membres du groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique et les conventions de Rio, les bailleurs de fonds, les organisations des populations autochtones, les organisations non gouvernementales et les centres d'excellence à contribuer au développement plus approfondi du Plan d'action pluriannuel, en coordination avec leurs gouvernements nationaux et le Groupe des 77 et la Chine;

5. *Appelle* les organisations régionales, les Nations Unies, les agences de développement, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs à soutenir la finalisation du Plan d'action pluriannuel en vue de son examen lors de la onzième Conférence des Parties, en tenant compte des besoins des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que des pays à économies en transition;

6. *Invite* les Parties à fournir, dans leurs futurs rapports nationaux, des informations sur les approches de mise en œuvre ou de soutien à la coopération Sud-Sud;

7. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à envisager la création d'un Fonds d'affectation spéciale, alimenté par des contributions volontaires, pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2010-2020 pour la diversité biologique;

8. *Invite* les Parties, d'autres organisations et les institutions des Nations unies à soutenir l'organisation de réunions régulières du Forum sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement, en partenariat avec le G-77 et la Chine, en marge des futures réunions de la Conférence des Parties, afin d'échanger des expériences et des bonnes pratiques;

9. *Accueille avec satisfaction* l'offre de la République de Corée, par l'intermédiaire de son Institut national des ressources biologiques, d'accueillir au début de 2011 une réunion d'experts pour débattre plus en détail les modalités de coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi que la feuille de route vers l'adoption éventuelle d'un plan à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

